

CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FIDELITE ALL MEETING PLANNER

Objet du programme de fidélité

Saint Clair, filiale du groupe Accor, est partenaire depuis le 1^{er} mars 2021 de All Meeting Planner, le programme de fidélité d'Accor à destination des professionnels de l'événementiel.

Le principe est simple : une fois devenu membre, l'organisateur d'événement gagne 1 point ALL Meeting Planner pour 2 euros payés sur le montant de l'achat éligible de l'événement.

Il peut ensuite utiliser ces points auprès des nombreux partenaires du programme, tant pour un séjour que pour l'un des nombreux types de loisirs possibles (restauration, concert, shopping, spas...).

Périmètre d'éligibilité des dépenses

Sont considérées comme éligibles au crédit de point toutes les dépenses facturées par Saint Clair effectuées dans le cadre d'une réception organisée en France, à l'exception de :

- la location de lieu hors du Pavillon Dauphine Saint Clair
- la location du Pavillon Dauphine Saint Clair si celle-ci est remisee
- tout bien ou service qui n'est pas fourni directement par Saint Clair mais sous-traité à des partenaires externes
- tout événement récurrent organisé ou opéré par Saint Clair (exemples : hospitalités dans les stades et dans des lieux culturels, salons et expositions)
- tout événement donnant lieu à appel d'offres remporté par Saint Clair (exemples : Jeux Olympiques, Coupe du Monde FIFA, Championnat UEFA...).